



Contrat assurance proprietaire non occupant

Par **joufa**, le **03/04/2012 à 17:48**

Bonjour,
J'ai eu 2 sinistres dans 2 lieux différents et j'ai été indemnisé mais l'assurance me retient une partie du remboursement tant que je n'ai pas fourni les factures est ce legal? (Bon bricoleur je compte le faire) Quel est l'article qui dans le code des assurances? autorise cette pratique. Merci de vos réponses.

Par **chaber**, le **03/04/2012 à 18:39**

bonjour
Si vous êtes garanti en valeur à neuf, vous êtes indemnisé dans un premier temps franchise éventuelle et vétusté déduites
La valeur à neuf (relisez votre vos conditions générales) sera réglée sur justificatifs dans le délai de 2 ans. Vous pouvez toutefois fournir vos factures de matériaux pour toucher la valeur à neuf sur ce poste.